

Questions orales

M. Blenkarn: Madame le Président, le ministre n'ignore pas que la Chambre n'a étudié le projet de loi fiscal que pendant trois jours et demi, depuis qu'il a été présenté, le 7 décembre. Le gouvernement fait traîner les choses. Il nous présente et nous impose une mesure qui n'a rien à voir avec les problèmes du pays.

LA PRÉSENTATION D'UNE DÉCLARATION FINANCIÈRE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, puis-je demander au ministre pourquoi il a déclaré, la semaine dernière encore, lorsqu'on l'a interrogé au sujet de la situation financière du pays, qu'il présenterait une autre mesure relative au pouvoir d'emprunt et qu'il en profiterait pour nous donner des chiffres à jour. Était-ce bien son intention il y a huit jours? Dans l'affirmative, pourquoi a-t-il changé d'avis? Quand le ministre fera-t-il enfin preuve de franchise?

M. Crosbie: Jamais.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, si le ridicule tuait, il y aurait beaucoup de morts du côté des conservateurs.

J'ai dit que je ferais une déclaration sur la situation financière du gouvernement pour 1982-1983 au moment de présenter le bill prévoyant un pouvoir d'emprunt. C'est ce que j'ai dit. Ce sont les conservateurs qui ont empêché, hier, l'adoption du projet de loi en première lecture et qui m'ont empêché de le présenter à 11 heures ce matin, comme je l'aurais fait si nous avions respecté la procédure normale.

Si nous parvenons à présenter le projet de loi prévoyant un pouvoir d'emprunt, c'est avec grand plaisir que je ferai alors une déclaration. Je serai le premier à parler de cette mesure. Je vous renseignerai en long et en large sur l'excellente situation financière du gouvernement.

En ce qui concerne la question du député, je lui rappelle que le projet de loi de l'impôt sur le revenu a été présenté au début de décembre et que nous avons ensuite présenté au Parlement d'autres mesures très urgentes concernant le programme des 6 et 5 p. 100. Là encore, l'opposition a fait de l'obstruction systématique, jour après jour, si bien que nous avons dû limiter la durée du débat. Le député peut difficilement invoquer cet argument. Il doit savoir que si nous n'avons pas pu étudier plus souvent le projet de loi de l'impôt sur le revenu, c'est à cause de son parti.

LE RETARD MIS À ADOPTER LE PROJET DE LOI CONCERNANT L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, c'est le gouvernement qui dirige les travaux de la Chambre, et le ministre le sait. Si l'adoption du bill de l'impôt sur le revenu était si urgente, pourquoi ne l'a-t-il pas mis en délibération plus tôt? La réponse, c'est que l'on ne peut demander au Parlement d'examiner un bill de pouvoir d'emprunt tant qu'il n'a pas en main de données précises quant à notre situation actuelle et aux prévisions de l'an prochain, et en ce qui concerne le montant des recettes, des dépenses et du déficit national.

Une voix: Quelle est votre question?

M. Blenkarn: Quel est notre déficit? Nous demande-t-on ou non l'autorisation d'emprunter 26 milliards de dollars? Où allons-nous?

• (1420)

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, le député a dit que le gouvernement dirige les travaux de la Chambre. Hier, le leader parlementaire du gouvernement a essayé de faire adopter un bill à la première lecture, mais l'opposition l'en a empêché en usant de toutes sortes de tactiques, notamment en remettant en question pendant deux heures les décisions de madame le Président. Tout cela est consigné au compte rendu. Tout le monde connaît les stratagèmes auxquels l'opposition recourt, à la Chambre, pour nous empêcher d'examiner les affaires urgentes du pays. Nous en avons eu un excellent exemple hier.

Quand au projet de loi de l'impôt sur le revenu, je rappelle à mon honorable ami que le comité parlementaire a eu l'avant-projet de loi en main pendant plusieurs mois l'été dernier et qu'il a lui-même participé activement à ses travaux. Le comité parlementaire l'a étudié pendant plusieurs semaines, entendant des témoins et formulant des recommandations. J'ai tenu compte de la plupart d'entre elles. Le Parlement a eu tout le loisir d'examiner cette mesure. Là encore, l'opposition ne doit s'en prendre qu'à elle-même si nous ne sommes pas plus avancés dans nos travaux.

Quant à la dernière question soulevée par le député, j'ai dit que dès que la Chambre pourra étudier le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt, je me ferai un plaisir de présenter toutes les données disponibles pour l'année financière 1982-1983. Quant à l'année 1983-1984, je dois rappeler à mon honorable ami que j'espère être en mesure de présenter un budget où figureront toutes les prévisions de cette année-là.

LA DEMANDE D'ACCROÎTRE LA TAXE SUR L'ESSENCE

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse, elle aussi, au ministre des Finances. Dans un discours prononcé hier, le président de Petro-Canada a demandé qu'on augmente la taxe sur l'essence, ce qui ferait monter les prix. Ce matin, à l'émission *Canada AM*, le ministre a laissé entendre qu'une majoration de la taxe serait peut-être utile pour restreindre son énorme déficit. Le ministre peut-il expliquer comment en menaçant les Canadiens d'augmenter cette taxe on puisse les inciter à s'acheter un réfrigérateur, une cuisinière ou une maison?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, ce n'est pas moi qui ai menacé d'augmenter la taxe. Le député a parlé d'un discours prononcé par M. Hooper, je pense. J'ai déjà dit que j'avais reçu bon nombre de propositions, notamment des recommandations visant à augmenter certains impôts. Par ailleurs, et c'est ce que j'ai dit ce matin, nous devons examiner toutes les possibilités. Si nous ne voulons pas augmenter le déficit, nous devons de toute évidence examiner les moyens d'augmenter nos recettes. Nous n'essayons pas de jouer sur les deux tableaux comme les conservateurs le font constamment. On dit bien «Having their pie and eating it too» en anglais, n'est-ce pas?

Des voix: «Cake».